

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

LIBÉRATION IMMÉDIATE DE BOUALEM SANSAL - (N° 914)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE9

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« Appelle le gouvernement de la République française à défendre auprès du Conseil européen une position visant à suspendre la délivrance de visas aux ressortissants algériens vers les pays de l'Union européenne tant que Boualem Sansal n'est pas libéré de prison. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement similaire de celui déposé en commission des affaires européennes le 5 février dernier, nous remercions M. le ministre Jean-Noël Barrot, lors de son interview du 26 février de reprendre notre position.

Le cas de Boualem Sansal soulève une grave question de liberté d'expression et de respect des principes fondamentaux de la démocratie. Alors que Boualem Sansal est injustement privé de liberté, il est de notre devoir de prendre des mesures fermes pour exprimer notre désaveu face à cette répression.

L'Algérie bénéficie d'une relation privilégiée avec les pays de l'Union européenne, mais cette coopération ne doit pas être unilatérale. Tant que Boualem Sansal demeure en prison pour avoir exercé son droit à la parole, il est impératif de rappeler aux autorités algériennes l'importance du respect des valeurs de démocratie, auxquelles l'Union européenne et ses membres sont censés être attachés.

Une mesure concrète et immédiate que la France et l'Union européenne peuvent prendre consiste à suspendre la délivrance de visas pour les ressortissants algériens, jusqu'à ce que Boualem Sansal soit libéré. Cette mesure aurait un impact direct sur le régime algérien en lui signalant qu'il existe des conséquences tangibles à l'oppression des voix dissidentes. Cet amendement appelle donc le Gouvernement français ainsi que la Commission européenne à stopper la délivrance de visas pour les ressortissants algériens à destination des pays de l'Union européenne tant que Boualem Sansal

n'est pas libéré. Une telle décision viserait à faire pression sur l'Algérie pour qu'elle mette fin à la persécution des voix critiques.